



Communiqué intersyndical

La priorité de la rentrée sociale n'est pas la baisse des droits au chômage !

En cette rentrée sociale, le pouvoir d'achat et l'augmentation des salaires, des pensions, des retraites, minima sociaux et bourses d'études demeurent un sujet majeur pour nombre de travailleuses, travailleurs et jeunes. Comme nous le déclarions le 12 juillet, la préservation du pouvoir d'achat nécessite toujours un meilleur partage de la richesse.

Si cette question est prioritaire la question de l'emploi et de la formation l'est tout autant.

A cette question, le gouvernement donne une réponse simpliste : une nouvelle réforme de l'assurance chômage durcissant les règles d'indemnisation des demandeurs d'emploi. Il sous-entend ainsi que le chômage est un choix.

Cibler les droits au chômage est totalement inefficace. Stigmatiser une nouvelle fois les demandeurs d'emploi en diminuant leurs droits à indemnisation est profondément injuste. Cela risque d'accentuer la précarité notamment de jeunes, alors que seul le taux de chômage de ces derniers a augmenté de 1.3 point ce trimestre.

Si, selon plusieurs études, les employeurs peinent aujourd'hui à recruter c'est d'abord parce qu'ils ne trouvent pas les qualifications et les compétences qu'ils recherchent. Nos organisations syndicales et de jeunesse rappellent que ce sont aussi les conditions de travail ou d'emploi proposées qui posent problème : salaires trop bas, horaires atypiques ou imprévisibles, mauvaises conditions de travail, contrats très courts, difficultés liées aux modes de transport... Enfin, nous rappelons que plus de la moitié des demandeurs d'emploi ne sont pas indemnisés.

C'est tout l'enjeu du débat qu'il faut engager sur l'emploi et le travail, dont une réforme de l'assurance chômage n'est qu'un élément, alors que depuis quelques mois les difficultés de recrutement sont pointées dans de nombreux secteurs d'activité.

Les réponses à ces problèmes sont multiples et nos organisations syndicales et de jeunesse réaffirment leur opposition à la modification des règles d'indemnisation des demandeurs d'emploi en fonction de la conjoncture (notamment la contracyclicité).

En termes d'emploi, plutôt que de se focaliser sur le durcissement des règles d'indemnisation, la question de meilleures conditions de travail et de l'accompagnement de la transformation des métiers pour répondre aux enjeux environnementaux est aussi posée.

Alors que cet été a mis violemment en lumière les conséquences du changement climatique, nos organisations réaffirment aujourd'hui la nécessité d'engager une transition écologique socialement juste.

Chacune et chacun d'entre nous est concerné, et l'ensemble des organisations représentant des travailleuses et travailleurs d'aujourd'hui comme de demain doit y prendre toute sa place. Les impacts de cette transition écologique sont multiples et concerneront à la fois les activités, les métiers, les emplois, les qualifications et les compétences. Répondre à ce défi majeur, c'est anticiper ses impacts et construire des réponses aux besoins des travailleuses et travailleurs concernés dans le cadre de la formation initiale et continue, investir dans la jeunesse et la formation initiale.

Cela nécessite donc des investissements à la hauteur des enjeux, notamment dans l'enseignement supérieur et l'enseignement professionnel. Tous ces sujets doivent relever du dialogue social dans les entreprises, les branches professionnelles et au niveau interprofessionnel.

Nos organisations attendent des réponses à la hauteur.

Nos organisations conviennent de se réunir à nouveau début octobre afin de poursuivre leurs échanges.

Paris, le 9 septembre 2022